



2 Novembre 2015

Modalités de sélection 2016 AIDA France

Championnats du monde AIDA individuel Indoor

1. Le comité directeur (CD) est désigné instance de sélection pour les mondiaux AIDA 2016. Les décisions concernant les modalités de sélections sont prises à la majorité simple des voix exprimées du CD.
2. Les membres du CD actuel, candidats potentiels pour la sélection, ne peuvent pas voter sur les points concernant les sélections mais peuvent être consultés.
3. Dans tous les cas, les compétiteurs devront avoir 18 ans révolus au début des championnats du monde AIDA, avoir la nationalité française et une licence compétition AIDA France 2016, se déclarer candidat avant le 15 Mars 2016 et ne pas avoir été sous le coup d'une suspension pour dopage dans les deux années précédant le premier jour des championnats du monde dans toute fédération nationale ou internationale
4. Le CD proposera une liste de 1 à 4 athlètes par discipline H et F ayant répondu aux modalités de sélection AIDA France et classés par ordre décroissant des performances réalisées entre le 25 Novembre 2015 et le 22 Mai 2016. Les athlètes qualifiés d'office par AIDA international feront partie de cette liste en plus des 1 à 4 athlètes sélectionnés.

5. Les performances réalisées et validées en compétition AIDA à l'étranger pourront être prises en compte pour sélectionner les apnéistes AIDA France aux mondiaux AIDA selon les modalités définies par l'article 6.

6. **Modalités de sélection piscine (indoor) :**

a) Pour chaque discipline (STA, DYN et DNF) la performance retenue sera la moyenne des 2 meilleures performances, pénalités déduites, réalisées (période en article 4) selon les modalités et les compétitions de référence suivantes :

Première performance : meilleure performance réalisée en coupe de France AIDA

Seconde performance : réalisée indifféremment durant une coupe de France AIDA, une compétition AIDA ranking ou un mini contest déclaré sélectif.

Exemple : (Meilleure coupe AIDA France + Perf Mini contest selectif) / 2 = performance retenue

• **Cas particuliers :**

pour les Dom Tom, la moyenne peut se faire sur 2 compétitions quelle que soit la fédération de référence avec au minimum une perf AIDA obligatoire (coupe AIDA France, AIDA international ou Mini contest déclaré sélectif).

b) **Minimas**

La sélection est conditionnée à des minimas elites ou espoirs de performance attendus dans chacune des disciplines

Disciplines	Femmes		Hommes	
	Elites	Espoirs	Elites	Espoirs
Dynamique palmes	170m	140m	200m	165m
Dynamique ss palmes	130m	100m	150m	120m
Statique	5'10	4'30	7'00	6'20

7. Si une égalité subsistait pour la dernière place qualificative, le CD départagera les candidats selon des critères sportifs (autres perfs réalisées, régularité des athlètes, etc...).
8. Tout athlète retenu sur la liste des sélectionnés AIDA France s'engagera par la signature d'une charte, à respecter un ensemble de règles de correction vis à vis d'AIDA France et de ses partenaires, de tout organisateur et concurrent.
9. Si un organisateur "élargit ses modalités d'inscription" et autorise (par manque de participants) toute personne à s'inscrire, seul AIDA France pourra décider de qui appartient officiellement à la sélection AIDA France et peut revendiquer le titre de "membre de l'équipe AIDA France" afin d'en faire usage pour son propre compte.
10. Dans le cas où il ne serait pas possible de sélectionner 4 athlètes sur la base des seuls minima élites, le CD se réserve la possibilité de proposer une sélection à des athlètes ayant réalisés les minimas espoirs, et selon des critères sportifs (autres perfs réalisées, régularité des athlètes, âges, etc...).